

SGG CLIMAPLUS ONE®

Cahiers des charges

Description

- SGG CLIMAPLUS ONE est composé d'un verre extérieur en verre clair. L'épaisseur minimale est de 4 mm.
- Un espace intercalaire de 15 mm, rempli de gaz Argon.
- Un verre intérieur en float clair, dont la face, orientée vers l'espace intercalaire est revêtue d'une couche de métaux nobles, SGG PLANITHERM ONE, déposée sous vide par pulvérisation cathodique. L'épaisseur minimale: 4 mm.
- L'étanchéité du vitrage est assurée par une double barrière souple.

Caractéristiques du SGG CLIMAPLUS ONE

Epaisseur (mm)	Tl %	Rle %	Rli %	Tuv %	Te %	g	Ae1 %	SC	Ug W/m².K	Rw (C;Ctr) dB
4-15-#4	72	22	23	29	46	0.52	8	0.60	1.0	29 (-1,-4)
4#-15-4	72	23	22	29	46	0.48	11	0.55	1.0	29 (-1,-4)
6-15-#4	71	22	23	28	45	0.51	11	0.59	1.0	33 (-2,-5)
6#-15-4	71	23	22	28	45	0.48	14	0.55	1.0	33 (-2,-5)

Valeurs spectrophotométriques: EN410-2011; Valeur d'isolation (U): EN673-2011; Performance acoustique Rw (C;Ctr) conforme à la EN 717-1; Tl = transmission lumineuse; Rle = réflexion lumineuse extérieure; Rli = réflexion lumineuse intérieure; Tuv = transmission UV; Te = transmission énergétique; g = Facteur solaire; Ug = Valeur d'isolation thermique; Rw = isolation au bruit aérien direct;

Poids (kg):

2.5kg/mm/m²

Essai au pendule suivant la NBN EN 12600 :

performance non déterminée

Classe antieffraction suivant la NBN EN 356 :

performance non déterminée

Autres informations

Le fabricant garantit pendant une période de 10 ans, prenant cours à la date de fabrication de la fourniture initiale, qu'il ne se produira aucune diminution de visibilité par condensation sur les faces internes du vitrage.

Le vitrage doit être spécifié, transporté, stocké, nettoyé et utilisé conformément à la NIT 221 du CSTC et aux consignes particulières de pose et d'entretien du fabricant.

La trempe (ou le durcissement) du vitrage sera décidée sur avis du fournisseur du vitrage.

SGG CLIMAPLUS ONE a son application conforme la NBN S 23-002:2007 et son addenda, NBN S23-002-2 (2016) et NBN S23-002-3 (2016).

L'épaisseur doit être calculée conformément aux méthodes de calcul imposées par la norme NBN S23-002-2:2016.

SGG CLIMAPLUS ONE est marqué CE. Le vitrage dispose d'une Déclaration Environnementale (EPD), basée sur une analyse complète du cycle de vie (ACV), conformément aux normes ISO internationales.